

aménagement

C  
ACCESSIBILITÉ

O  
h

é

r

e

n

c

e

ATTRACTIVITÉ

Renouveler

O  
B  
J  
E  
C  
T  
I  
F

O  
R  
I  
E  
N  
T  
A  
T  
I  
O  
N

## RAPPORT D'ACTIVITES

# 2020

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES  
ET DE PROGRAMMATION DE  
L'AGGLOMERATION DE LIMOGES**

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com

# SOMMAIRE

<b>ÉDITO</b>	<b>1</b>
LE MOT DU PRÉSIDENT .....	1
<b>LE SIEPAL : SYNDICAT EN CHARGE DU SCOT</b>	<b>2</b>
LE PERIMETRE DU SIEPAL DANS LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL.....	2
L'OBJET DU SIEPAL .....	3
<b>LA VIE DU SYNDICAT : 2020 ANNEE CHARNIERE</b>	<b>4</b>
RENOUVELLEMENT DE L'EXECUTIF DU SIEPAL EN SEPTEMBRE 2020.....	4
LES COMITES ET BUREAUX SYNDICAUX EN 2020 .....	6
LES GRANDES LIGNES BUDGETAIRES DU SYNDICAT .....	7
MISSION PREMIERE : LE SCOT .....	9
<b>LES TEMPS FORTS DE 2020 : ARRET DU PROJET DE SCOT ET CONSULTATION AUPRES DES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT ET DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES,...</b>	<b>12</b>
DATES CLES DE 2020 .....	13
ZOOM SUR LE BILAN DE LA CONCERTATION .....	14
ZOOM SUR L'ARRET DU PROJET DE SCOT ET LES ETAPES ULTERIEURES.....	15
<b>LA COHERENCE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>	<b>17</b>
LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT DANS LES DOCUMENTS LOCAUX D'URBANISME .....	17
REPRESENTATION DU SIEPAL EN COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL – CDAC .....	18
MISSIONS CONNEXES DU SIEPAL : LA CDPENAF ET LA CDNPS D'AUTRES MOYENS POUR APPLIQUER LE SCOT ....	18
UNE ANNEE RYTHMEE PAR DES INVITATIONS A DES GROUPES DE REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ....	19
PARTICIPATION A DES PROGRAMMES CLES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE .....	20
LE SIEPAL, UN DES 3 REPRESENTANTS DE SCOT MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE REGIONAL DE L'OBSERVATOIRE DES ESPACES NAFU (NATURELS AGRICOLES FORESTIERS ET URBAINS).....	21
<b>ANNEXE</b>	<b>22</b>

# ÉDITO

## LE MOT DU PRESIDENT



### **2020 : une année de transition pour renforcer l'ambition territoriale du SIEPAL.**

Le rapport d'activités 2020 a comme vocation d'esquisser les contours des missions et compétences du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges (SIEPAL) et de préciser de quelles manières elles ont été exercées en 2020. L'objectif de ce rapport didactique est bien que chacun, élu, partenaire, acteur, habitant du territoire comprenne quel est le rôle du SIEPAL et comment il fonctionne.

Le syndicat traite de toutes les problématiques qui touchent à la vie quotidienne des territoires : l'habitat, le développement économique, le maintien de l'agriculture, les déplacements ou encore le capital environnemental et paysager.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération de Limoges doit définir un cadre de développement qui permette de satisfaire les besoins actuels et futurs des habitants tout en luttant contre la surconsommation foncière.

En janvier 2020, une étape majeure a été franchie : le projet de SCoT a été arrêté par le Comité Syndical. Comme beaucoup d'autres projets, procédures alors en cours, celle du SCoT a été fortement impactée par la crise sanitaire à partir de mars 2020.

Bien que retardée par les mesures de confinement, la consultation des Personnes Publiques Associées a pu être organisée et a témoigné de l'intérêt que les acteurs du territoire portent au SCoT.

Depuis septembre 2020 j'ai l'honneur de présider aux destinées du SIEPAL, de m'investir pour que le Schéma de Cohérence Territoriale 2030 de l'agglomération de Limoges soit l'aboutissement d'un dialogue permanent entre les EPCI qui composent le syndicat, d'une vision collective et partagée.

J'ai pleinement conscience de la difficulté de la mission qui m'a été confiée et je m'engage à l'exercer avec humilité. Je n'ignore pas que le territoire du SIEPAL est composite, sans être une juxtaposition de communes urbaines, périurbaines et rurales, mais bien une mosaïque dont le SCoT porte l'ambition collective.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est donc un document stratégique dont les nouveaux élus du Comité Syndical se sont saisis dès septembre 2020 pour que la procédure puisse se poursuivre sans retard ni précipitation.

Une fois le SCoT 2030 approuvé, la feuille de route consistera dans un premier temps à accompagner les communes et groupements de communes dans la mise en œuvre du SCoT 2030, pour que le document en vigueur ne soit pas déconnecté du fonctionnement des territoires sur lesquels il a à s'appliquer.

Le SIEPAL réalise un travail passionnant, dont ce rapport d'activités vous dresse une synthèse de l'exercice 2020 et les perspectives pour 2021.

Bonne lecture

Le Président Vincent LÉONIE



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com

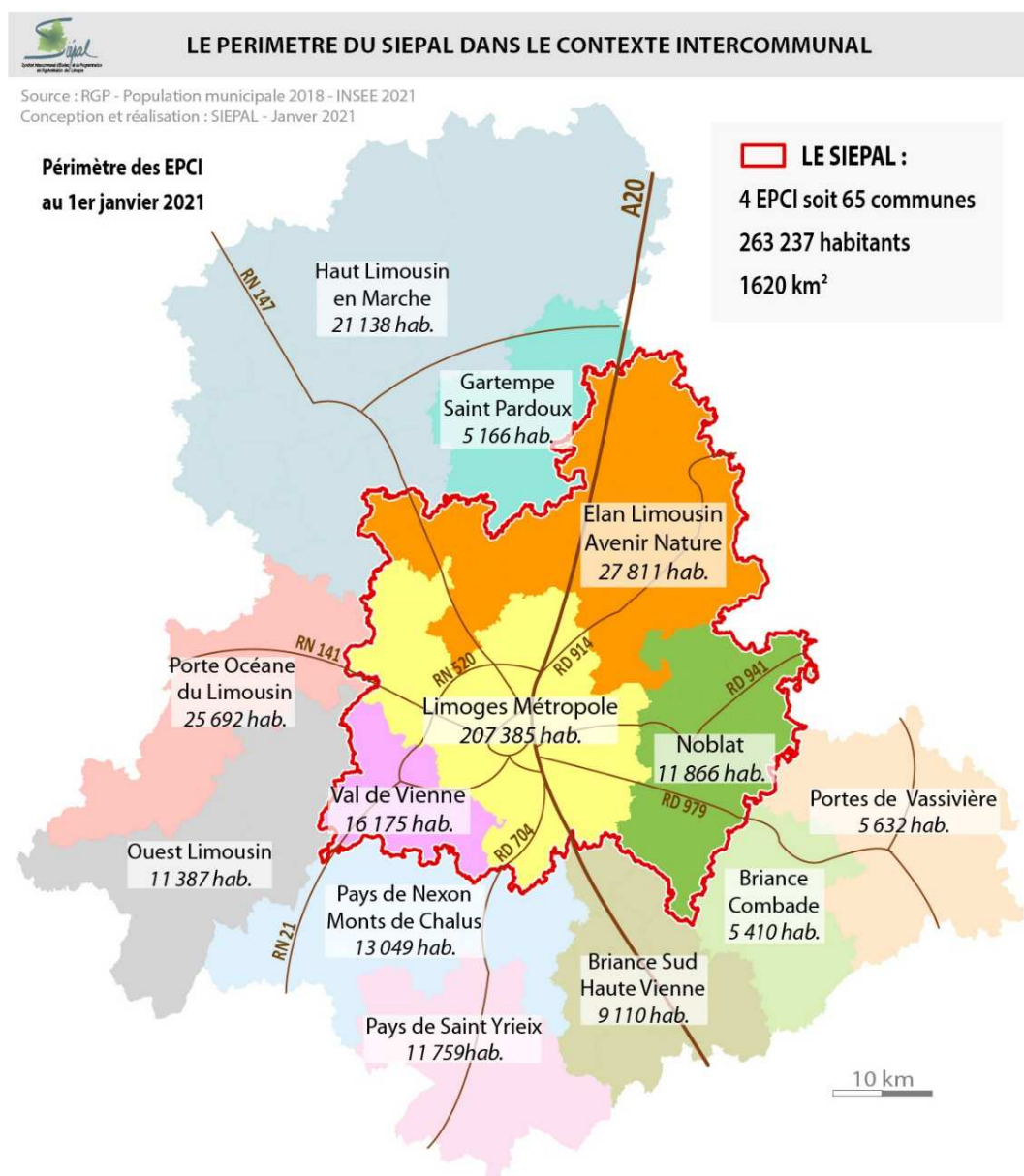
# LE SIEPAL : SYNDICAT EN CHARGE DU SCOT

Depuis 1991, le **Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges** (SIEPAL) joue un rôle majeur en matière de **développement** et d'**aménagement du territoire** sur un périmètre qui s'est élargi au fil des années. Il regroupe aujourd'hui 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) soit 65 communes.

En application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), le SIEPAL a mis en chantier le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, dès le début des années 2000. **En janvier 2011 le syndicat a approuvé le 1<sup>er</sup> SCoT de l'Agglomération de Limoges.**

## LE PERIMETRE DU SIEPAL DANS LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

Le périmètre de réflexion s'étend sur 1 620 km<sup>2</sup> soit **30% de la surface du département de la Haute Vienne et 70 % de sa population.**



## L'OBJET DU SIEPAL

**Le SIEPAL exerce la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en lieu et place de ses membres.** Il a reçu délégation pour **réaliser et réviser ce document cadre** et assiste les communes et groupements de communes dans sa mise en œuvre.

**Il accompagne les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans l'élaboration, la modification et la révision de leurs documents d'urbanisme :** Plan Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux (PLU/PLUi) ou documents sectoriels (Plan de Déplacements Urbains - PDU et Programme Local de l'Habitat - PLH). Il est amené à examiner la cohérence de ces différents projets avec le SCoT. Le Comité Syndical (ou à défaut le Bureau Syndical habilité par délégation) rend un avis sur chaque dossier pour lequel il est saisi.

Le syndicat est un **organe de consultation, d'échange d'informations et d'études** préliminaires sur les grands projets relatifs à l'habitat et au logement, à l'environnement, aux transports et déplacements, au développement économique, à l'implantation et l'évolution des équipements sociaux, culturels, éducatifs, sportifs, touristiques et commerciaux...

**Il participe aux décisions prises en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDACi).** Il met en perspective les demandes d'autorisation commerciale ou cinématographique et les dispositions du SCoT pour en évaluer la compatibilité. Le représentant du SIEPAL qui siège à cette commission fonde sa décision sur le respect de ce principe.

Il est **membre de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)** qui statue sur les demandes d'autorisations d'urbanisme en milieux non urbains et les dispositions des documents d'urbanisme dans ces mêmes espaces. Le représentant du SIEPAL qui siège à cette commission s'appuie sur les orientations du SCoT visant à la préservation et la mise en valeur de ces milieux pour fonder son avis.



# LA VIE DU SYNDICAT : 2020 ANNEE CHARNIERE

## RENOUVELLEMENT DE L'EXECUTIF DU SIEPAL EN SEPTEMBRE 2020

Suite aux élections municipales, les conseils communautaires des 4 EPCI membres ont désigné leurs représentants au SIEPAL. Ces derniers ont été installés lors du Comité Syndical du 24 septembre 2020, séance au cours de laquelle a eu lieu l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau.

### Election du bureau syndical du SIEPAL



Les 76 délégués ont également désigné les membres qui composent le bureau syndical : M. Vincent LÉONIE a été élu Président du SIEPAL

8 Vice-Présidents ont été élus : Mme Andréa BROUILLE, M. Guillaume GUERIN, M. René ARNAUD, M. Alain FAUCHER, M. Fabien DOUCET, M. Jean-Jacques DUPRAT, Mme Monique DELPI et M. Joël GARESTIER.

16 autres membres du bureau, représentant leurs EPCI d'appartenance ont été élus : M. Jean-Luc BONNET, M. Philippe JANICOT, M. Christian BLANCHET, Mme Emilie RABETEAU, Mme Julie LENFANT, Mme Nathalie MEZILLE, M. Laurent LAFAYE et M. Ludovic GERAUDIE pour la Communauté Urbaine de Limoges Métropole,

M. Bernard LAUSERIE, M. Jean-Luc LEGAY, Mme Elisabeth PETIT et M. Bernard TROUBAT pour la Communauté de Communes d'ELAN,

M. Alexandre MAZIN et M. Alain DARBON pour la Communauté de Communes de Noblat,

Mme Sylvie ACHARD et M. Philippe BARRY pour la Communauté de Communes du Val de Vienne.

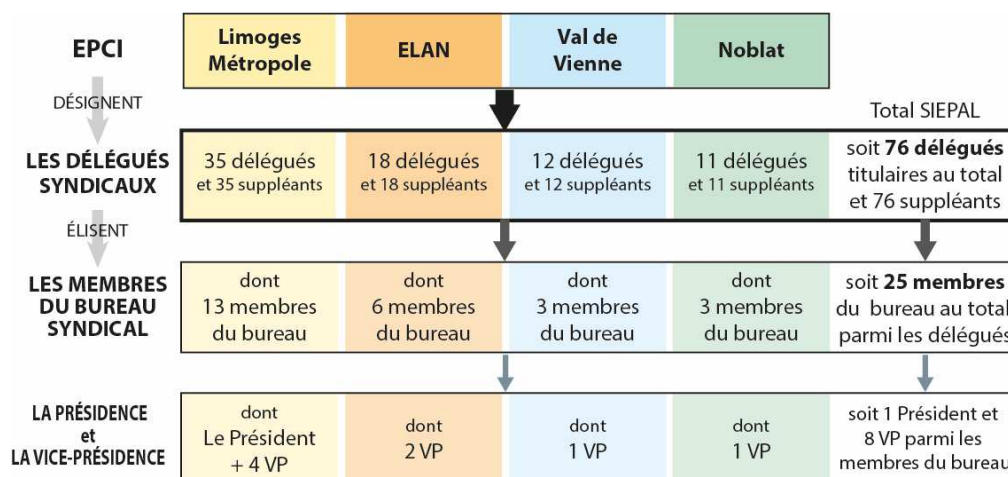
## Délégations de fonction des Vice-Présidents :

<b>1<sup>ère</sup> Vice-Présidente - Andrée BROUILLE</b> <b>Communauté de Communes ELAN</b>	Relations institutionnelles inter-régionales et représentation du Président
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Président – Guillaume GUERIN</b> <b>Communauté Urbaine Limoges Métropole</b>	Communication – information et formation des membres élus du SIEPAL
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président – René ARNAUD</b> <b>Communauté de Communes du Val de Vienne</b>	Activités économiques, agricoles et commerciales - Représentation en CDAC
<b>4<sup>ème</sup> Vice-Président – Alain FAUCHER</b> <b>Communauté de Communes de Noblat</b>	Suivi et mise en œuvre du SCoT
<b>5<sup>ème</sup> Vice-Président – Fabien DOUCET</b> <b>Communauté Urbaine Limoges Métropole</b>	Adaptation aux nouveaux modes de vie (habitat, services et mobilités)
<b>6<sup>ème</sup> Vice-Président – Jean-Jacques DUPRAT</b> <b>Communauté de Communes ELAN</b>	Transition écologique et énergétique
<b>7<sup>ème</sup> Vice-Présidente – Monique DELPI</b> <b>Communauté Urbaine Limoges Métropole</b>	Articulation entre les PLU/PLUi et le SCoT
<b>8<sup>ème</sup> Vice-Président – Joël GARESTIER</b> <b>Communauté Urbaine Limoges Métropole</b>	Préservation des paysages, des espaces naturels, agricoles et forestiers - Représentation en CDPENAF

## Composition du syndicat

Le syndicat est composé de **76 membres, désignés par les EPCI qu'ils représentent**. La répartition des sièges entre ces collectivités est fixée au regard de leurs poids démographiques respectifs. Les **25 membres du Bureau Syndical** sont élus par le Comité Syndical parmi les membres de ce dernier.

### Répartition des 76 délégués siégeant au Comité Syndical :





Bureau syndical - 25 membres							
Président : Vincent LÉONIE							
Vice-Présidents :							
Mme A. Brouille ELAN	M. G. Guérin Limoges Métropole	M. R. Arnaud Val de Vienne	M. A. Faucher Noblat	M. F. Doucet Limoges Métropole	M. J. J. Duprat ELAN	Mme M. Delpi Limoges Métropole	M. J. Garestier Limoges Métropole
Autres membres du bureau :							
M. J. Luc Bonnet (C.U. Limoges Métropole)	M. L. Lafaye (C.U. Limoges Métropole)	M. A. Mazin (C.C. Noblat)	M. Ph. Janicot (C.U. Limoges Métropole)	M. L. Géraudie (C.U. Limoges Métropole)	M. A. Darbon (C.C. Noblat)	Mme S. Achard (C.C. Val de Vienne)	M. Ph. Barry (C.C. Val de Vienne)
M. Ch. Blanchet (C.U. Limoges Métropole)	M. B. Lauserie (C.C. Elan)		Mme E. Rabeteau (C.U. Limoges Métropole)	M. J. M. Legay (C.C. Elan)			
Mme J. Lenfant (C.U. Limoges Métropole)	Mme E. Petit (C.C. Elan)		Mme N. Mézille (C.U. Limoges Métropole)	M. B. Troubat (C.C. Elan)			
M. C. Brunaud (C.U. Limoges Métropole)	M. F. Poirson (C.U. Limoges Métropole)	M. J. P. Estrade (C.C. Noblat)	M. S. Larcher (C.U. Limoges Métropole)	M. S. Roux (C.U. Limoges Métropole)	M. M. Kapstein (C.C. Noblat)	M. A. Perabout (C.C. Noblat)	M. G. Albrecht (C.C. Noblat)
M. M. Lasnier (C.U. Limoges Métropole)	M. A. Porthault (C.U. Limoges Métropole)	M. H. Valadas (C.C. Noblat)	M. J. Roux (C.U. Limoges Métropole)	M. L. Durousseau (C.U. Limoges Métropole)	M. G. Nexon (C.C. Noblat)	M. H. Marquet (C.C. Noblat)	M. D. Marquet (C.C. Noblat)
M. N. Balot (C.U. Limoges Métropole)	M. J. Y. Rigout (C.U. Limoges Métropole)	M. B. Blanchard (C.C. Noblat)	M. G. Begout (C.U. Limoges Métropole)	M. O. Chatenet (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)	M. H. Valadas (C.C. Noblat)	M. Y. Jasmaint (C.C. Val de Vienne)	M. M. Henrion (C.C. Val de Vienne)
M. Ch. Malifarge (C.U. Limoges Métropole)	Mme H. Delos (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)	M. M. Leboutet (C.C. Val de Vienne)	M. E. Lombertie (C.U. Limoges Métropole)	M. J. M. Solis (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)	M. G. Roques (C.C. Val de Vienne)	Mme V. Godmé (C.C. Val de Vienne)	M. F. Thomasson (C.C. Val de Vienne)
Mme M. Laplace (C.U. Limoges Métropole)	M. J. Pleinevert (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)	M. G. Kauwache (C.C. Val de Vienne)	M. D. Limousin (C.U. Limoges Métropole)	Mme J. C. Solis (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)	M. A. Gehrig (C.C. Val de Vienne)	Mme S. Soulat (C.C. Val de Vienne)	
M. S. Gentil (C.U. Limoges Métropole)	Mme C. Roux (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)		M. E. Lombertie (C.U. Limoges Métropole)	M. J. M. Horry (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)			
M. E. Lombertie (C.U. Limoges Métropole)	M. J. M. Bertrand (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)		M. V. Jalby (C.U. Limoges Métropole)	M. J. M. Bertrand (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)			
M. V. Jalby (C.U. Limoges Métropole)	M. V. Carré (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)		Mme G. Yildirim (C.U. Limoges Métropole)	M. V. Carré (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)			
Mme G. Yildirim (C.U. Limoges Métropole)	M. F. Maitre (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)		M. A. Bourion (C.U. Limoges Métropole)	M. F. Maitre (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)			
M. A. Bourion (C.U. Limoges Métropole)	Mme C. Piquet (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)		M. J. Bernis (C.U. Limoges Métropole)	Mme C. Piquet (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)			
M. J. Bernis (C.U. Limoges Métropole)	M. F. Dupuy (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)		M. C. Ravaud (C.U. Limoges Métropole)	M. F. Dupuy (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)			
M. C. Ravaud (C.U. Limoges Métropole)	M. P. Vallin (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)		M. J. P. Perraudin (C.U. Limoges Métropole)	M. P. Vallin (C.C. Elan Limousin Avenir Nature)			

Comité Syndical  
76 membres

### L'équipe technique du syndicat :

L'équipe technique est composée d'une **directrice**, cheffe de projet SCoT, Mme Sylvie MOREAU et de **deux chargées d'études / cartographes** : Mme Anne-Sophie PIERRE et Mme Chloë LEGRAND.

En application de la convention de coopération conclue entre Limoges Métropole et le SIEPAL, la communauté urbaine s'est engagée à mettre à disposition un agent de la filière administrative dont les missions sont de satisfaire les besoins administratifs de l'équipe technique.

### LES COMITES ET BUREAUX SYNDICAUX EN 2020

Conformément au règlement intérieur, quatre comités syndicaux ont été organisés en 2020. Malgré le contexte sanitaire exceptionnel, tous se tenus en présentiel. Deux bureaux extraordinaires ont dû être programmés pour traiter des affaires courantes dont le bureau a la délégation.

- **Comité Syndical 16 janvier 2020** - Bilan de la concertation du projet de SCoT 2030 et arrêt du projet de SCoT 2030 \*
- **Comité Syndical 13 février 2020** - Délibérations budgétaires\*
- **Comité Syndical 24 septembre 2020** - Installation du Comité syndical, détermination du nombre de vice-présidents et élections\*
- **Bureau Syndical extraordinaire** – 2 octobre 2020
- **Bureau Syndical extraordinaire** – 13 novembre 2020
- **Comité Syndical 11 décembre 2020** - Délibérations budgétaires, adoption du règlement intérieur, analyse de la prospective démographique du projet de SCoT 2030 en vue de sa reconduction ou son évolution\*.

\*Ordres du jour détaillés non exhaustifs

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com

## LES GRANDES LIGNES BUDGETAIRES DU SYNDICAT

Afin de tenir compte de l'arrêt du projet de SCoT prévu en janvier 2020 et des élections municipales de mars 2020, le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2020 s'est tenu lors du Comité Syndical du 19 décembre 2019**. Après présentation des activités du SIEPAL et un rapide bilan de l'exécution budgétaire 2019, ce débat a permis de **dresser les perspectives pour l'année 2020**.

Ainsi, en 2019, les principales recettes du syndicat ont été les participations des groupements de communes, de l'ordre de 252 429 euros. Les dépenses de fonctionnement concernaient principalement les charges de gestion courante, pour 31 300 euros et les charges liées au personnel et aux élus (208 835 euros) en baisse de 4 % par rapport aux dépenses réalisées en 2018.

Il était prévu que l'année 2020 soit marquée par l'arrêt du projet de SCoT et toutes les phases ultérieures liées à la procédure, et notamment l'enquête publique dont le coût, pour une petite structure comme le SIEPAL, est conséquent. Le budget avait donc été construit en conséquence.

Les recettes de fonctionnement prévues pour 2020 étaient de 305 410 €, intégrant le résultat de fonctionnement reporté (40 360 euros, en baisse de 20 %) et les **participations des groupements de communes, dont l'évolution de 5 % a permis d'atteindre un montant de 265 050 € réparti entre les EPCI membres** du SIEPAL.

Les principales dépenses de fonctionnement concernaient :

- les **charges de gestion courante** pour un montant de 33 000 euros, dont la **location immobilière** et charges liées pour 36 % du total des charges de gestion courante, le **remboursement de frais à Limoges Métropole** (pour 18 % du total des mêmes charges), les charges liées à la photocopieuse (pour 14 %).
- les **charges liées aux fonctions du Président et des Vice-Présidents** qui se montent à 43 700 €, soit une hausse de 1,7 % par rapport au montant inscrit au BP 2019, pour tenir compte des évolutions courantes et notamment celles des cotisations sociales.
- les **charges liées au personnel** étaient estimées à 176 500 €, montant intégrant une provision pour des contributions rétroactives à la CNRACL et majoré dans des proportions identiques aux indemnités des élus (1,7 %) pour des raisons similaires.

Concernant l'investissement, outre le résultat reporté d'un montant de 89 052 €, les recettes se composaient des amortissements pour 22 200 €. Les dépenses d'investissement prévues tenaient compte des frais liés à la procédure obligatoire d'enquête publique, aux frais d'insertion dans la presse et de diffusion du document pour un montant global de 32 000 euros (ces frais ont dû être reportés suite à la crise sanitaire). Considérant la vétusté d'un des véhicules de service, datant de 1999 et nécessitant un entretien coûteux, son remplacement par un nouveau véhicule de type « petite citadine » a été programmé pour un montant de 11 000 €. Les dépenses portaient également sur du renouvellement de matériel informatique pour un montant de 3 000 €.

Afin de préparer au mieux l'année 2021, le nouvel exécutif du SIEPAL a souhaité que les orientations budgétaires de l'année à venir soient discutées bien en amont. Le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2021 s'est tenu lors du Comité Syndical du 11 décembre 2020**. Après un rapide bilan de l'exécution budgétaire de 2020, ce débat a permis de dresser les perspectives pour l'année 2021 (voir encadré ci-contre).

En 2020, **les principales recettes inscrites en section de fonctionnement ont été les participations des groupements de communes, de l'ordre de 265 050 euros**, comme mentionné lors du DOB qui s'est tenu en décembre 2019. Les **dépenses globales de fonctionnement** inscrites au BP 2020 étaient de 277 300 € (hors dépenses imprévues). Elles ont été **réalisées à hauteur de 96 % soit 266 090 €**. Dans le détail, les charges de gestion courante s'établissent à 32 000 euros, soit 97 % du montant inscrit au BP 2020. Les charges liées au personnel et aux élus se sont élevées à 211 510 euros en 2020, en hausse de 1,2 % par rapport aux dépenses réalisées en 2019. Les dépenses d'investissement programmées en 2020 ont été exécutées à hauteur de 37 % des 49 200 € inscrits au BP 2020. Ces décalages s'expliquent notamment par le report lié à la crise sanitaire de la procédure de concertation préalable à l'enquête publique sur le projet de SCoT.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le compte administratif 2020, adopté par le Comité Syndical du 11 juin 2021, est annexé au présent rapport d'activités.

### PERSPECTIVES 2021 :

Le Budget Primitif 2021 du SIEPAL intègre dans son équilibre, le résultat de fonctionnement reporté (42 675€) ainsi que l'excédent d'investissement reporté (de l'ordre de 94 480 €).

Les recettes de fonctionnement devraient s'élever à 326 278 €. Elles intègrent le résultat de fonctionnement reporté (de l'ordre de 42 675 euros) et les **participations des groupements de communes, dont l'évolution permettrait d'atteindre un montant de 283 603 € réparti entre les EPCI membres** du SIEPAL.

Comme en 2020, les **principales dépenses de fonctionnement** concernent les **charges de gestion courante** (39 500 €, augmentation de +20% par rapport à celles inscrites au BP 2020 – hausse inhérente au déploiement de mesures de communication indispensables à l'approbation du SCoT), **celles liées aux fonctions du Président et des Vice-Présidents** (49 600 €, soit une hausse de 13,5% par rapport au montant inscrit au BP 2020, pour tenir compte des évolutions courantes et notamment celles des cotisations sociales ainsi qu'à l'indemnisation de l'ensemble des 8 vice-présidents alors qu'ils n'étaient que 7 à l'être sous l'ancienne mandature) ainsi qu'au **personnel** dont les charges sont estimées à 185 200 €, dont 175 000€ pour le personnel permanent du SIEPAL et 7 200€ pour l'accueil de stagiaires dont les cursus universitaires seraient en adéquation avec les missions du syndicat. Cette pratique n'était plus en vigueur depuis 2014.

En matière d'investissement, outre le résultat d'investissement reporté d'un montant de 94 480 €, les recettes d'investissement se composeraient des amortissements pour 23 660 €. Les **dépenses d'investissement** consisteront en des frais **liés à la procédure obligatoire d'enquête publique, aux frais d'insertion dans la presse et de diffusion du document** pour un montant global de 78 000 €. Les dépenses d'investissement porteront également sur du renouvellement de matériel informatique pour un montant de 2 000 € et sur du matériel de visioconférence pour un montant de 3 600€.

## MISSION PREMIERE : LE SCOT

### Un outil réglementaire pour construire collectivement le territoire :

Instauré par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain de décembre 2000), et renforcé depuis par d'autres textes de loi, **le SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale - est un document d'urbanisme qui fixe à moyen terme (environ 10 ans) la vocation des territoires et leur organisation.**

Il s'agit d'un document de **planification intercommunale** qui s'articule autour d'un **projet commun de développement** et fait le **lien entre les différentes politiques publiques touchant l'urbanisme** (habitat, déplacement, développement économique, environnement, organisation de l'espace...), afin d'**assurer leur cohérence.**

**Document de norme supérieure**, le SCOT sert de **cadre de référence pour les différents documents de planification sectorielle** (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, ...) **et pour les documents d'urbanisme locaux** (Plan Local d'Urbanisme, carte communale) établis au niveau communal ou intercommunal, qui **doivent lui être compatibles**, c'est à dire en respectant les grandes orientations. Le SCOT doit s'apprécier tel que les lois successives l'ont construit : un document prescriptif dont le contenu s'impose aux documents de norme inférieure (PLU/PLUi...).

**A cet effet, le code de l'urbanisme dispose que les collectivités (EPCI et/ou communes) ont à procéder à l'analyse de la compatibilité de leurs documents avec le SCoT et à engager si nécessaire une révision.**

#### Le SCoT...

... fixe les orientations générales de l'**organisation du territoire** sur lequel il s'applique pour les 10/15 ans à venir,

... encadre les politiques d'aménagement et de développement du territoire : c'est un **document de norme supérieure** : ses orientations s'imposent aux documents sectoriels (en matière d'habitat, de déplacements) et aux documents d'urbanisme (PLU\* / PLUi\*), qui doivent lui être compatibles,

... traite de tout ce qui constitue la **dynamique territoriale** : l'habitat, le développement économique, les déplacements, l'environnement, les équipements... C'est un **document ancré dans le territoire**,

... dessine un projet respectueux des principes du **développement durable**,

... est élaboré à l'initiative des collectivités territoriales et associe les intercommunalités dans la construction d'une **planification stratégique.**

#### Le SCoT n'est pas...

... l'addition des documents d'urbanisme des communes et intercommunalités sur lequel il s'applique

... un super Plan Local d'Urbanisme : il **ne détermine pas l'utilisation du sol à la parcelle**

... un document **consultatif** sans **portée juridique** : les documents d'urbanisme doivent lui être **compatibles.**

### Le contenu du SCoT

#### LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

Il contient un diagnostic thématique avec analyse de la consommation d'espace, une évaluation environnementale,...

→ POUR IDENTIFIER LES BESOINS

#### LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

C'est le projet politique du SCoT qui expose les objectifs à atteindre,

→ POUR GUIDER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

#### LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

C'est la partie opposable du SCoT avec laquelle les documents de norme inférieure doivent être compatibles. Il présente des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace,...

→ POUR PRÉCISER COMMENT AGIR

\* Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

## Le SCoT détermine les orientations générales de l'organisation du territoire :

- c'est un **document de planification** à l'échelle intercommunautaire,
- c'est une **aide aux communes et groupements de communes** pour mettre en place une politique visant à **satisfaire les besoins actuels et futurs des habitants**.

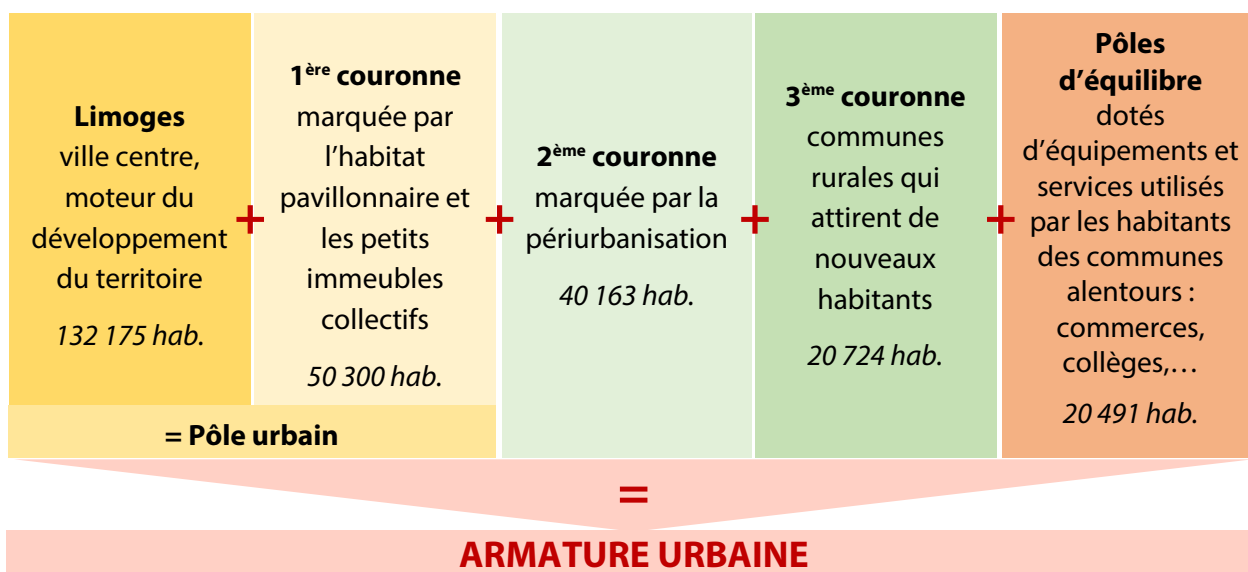
## Le SCoT fixe les objectifs des politiques publiques en matière de :



## Un SCOT qui prend appui sur toutes les identités communales :

L'état des lieux du territoire a permis d'en comprendre les mécanismes, et de mettre en évidence que certains espaces présentent un fonctionnement similaire : il s'agit d'un **découpage en couronnes concentriques autour du pôle urbain et de communes appelées « pôles d'équilibre »** dont l'influence, plus locale, permet d'**équilibrer le territoire**, en termes de services, d'équipements,...

**Le SCoT rassemble des communes aux profils très contrastés sur un territoire rassemblant près de 264 000 habitants :**

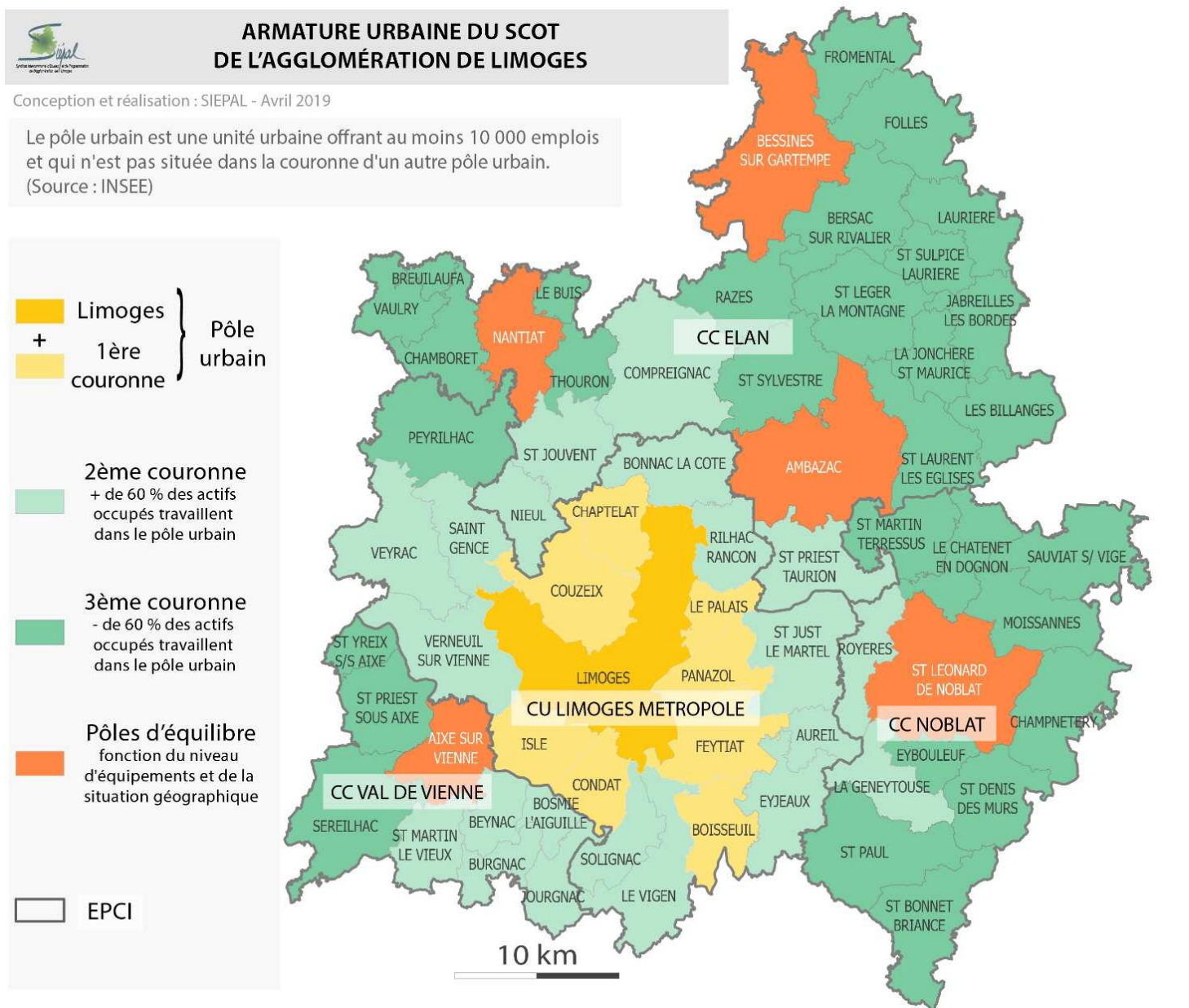




## L'armature urbaine, socle de l'aménagement du territoire

Le diagnostic a confirmé l'armature urbaine du territoire, notion géographique reflétant le rôle au sein du SCoT des ensembles qui constituent cette armature :

- le **pôle urbain**, formé par le tissu urbain continu, centré autour de Limoges et composé des communes de la 1<sup>ère</sup> couronne (au sens INSEE) : 9 communes,
- la **2<sup>ème</sup> couronne** composée de communes où plus de 60% des actifs occupés travaillent dans le pôle urbain et où l'agriculture continue à occuper une place importante : 21 communes,
- la **3<sup>ème</sup> couronne**, composée de communes où moins de 60% des actifs occupés travaillent dans le pôle urbain, communes aux caractéristiques rurales marquées : 30 communes,
- **5 pôles d'équilibre**, communes rayonnant sur un bassin de vie grâce aux services et équipements de niveau intermédiaire qu'elles concentrent : Aixe-sur-Vienne, Ambazac, Bessines-sur-Gartempe, Nantiat, Saint-Léonard-de-Noblat.

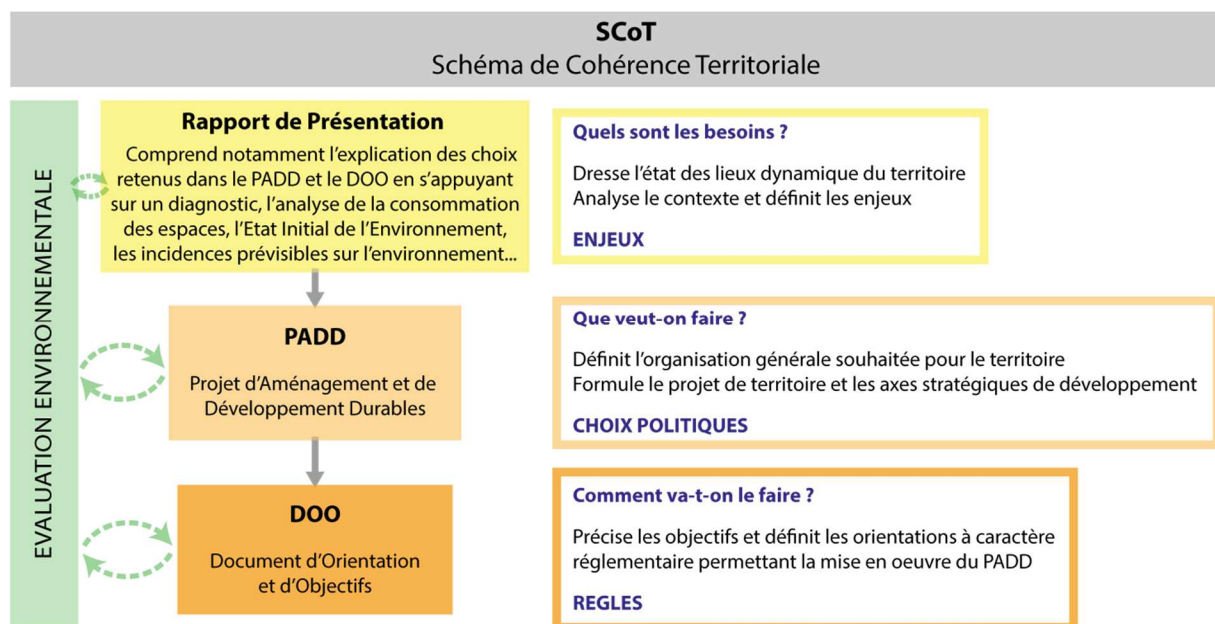




# LES TEMPS FORTS DE 2020 : ARRÊT DU PROJET DE SCoT ET CONSULTATION AUPRES DES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT ET DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES,...

Depuis 2012, le syndicat œuvre à la **révision du SCoT**. L'année **2020**, bien que fortement marquée par la crise sanitaire, a permis l'**arrêt du projet de SCoT en comité syndical le 16 janvier et la consultation auprès des PPA et PPC**.

Pour rappel :



Initialement prévu en mai 2019, l'arrêt du projet de SCoT 2030 a été reporté de plusieurs mois pour tenir compte de la saisine de la Direction du Développement Economique de Limoges Métropole. Directement lié à l'évolution de la stratégie foncière de la communauté urbaine, l'objectif était que de nouveaux secteurs à vocation économique soient intégrés au projet de SCoT.

Considérant le rôle majeur de Limoges Métropole dans la dynamique économique de l'ensemble du territoire du SCoT, Gilles Bégout, alors Président du SIEPAL a souhaité que la demande soit analysée pour que le Bureau Syndical puisse statuer. Ces étapes imprévues ont conduit au report de l'arrêt du projet de SCoT.

L'intégration des éléments au projet de SCoT a nécessité des compléments au rapport de présentation, un débat complémentaire sur le PADD (qui doit intervenir a minima 4 mois avant l'arrêt du projet de SCoT) et un ajustement du DOO.

**Le 16 janvier 2020, le comité syndical s'est réuni pour analyser le bilan de la concertation du SCoT et arrêter le projet de SCoT.**

### 16 janvier 2020

Arrêt du projet de SCoT 2030

### 13 mars 2020

Lancement de la consultation auprès des Personnes Publiques Associées (PPA), Personnes Publiques Consultées (PPC) et de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) pour avis sur le projet de SCoT 2030

### 25 mars 2020

Promulgation de l'ordonnance n°2020-306 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période. Consultation suspendue

### 24 juin / 23 septembre 2020

Nouvelles échéances du délai de consultation du SCoT

### 3 septembre 2020

Présentation du projet de SCoT arrêté à la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de Haute-Vienne pour avis

### 24 septembre 2020

Installation du Comité Syndical et élection du président du SIEPAL ainsi que des 8 vice-présidents et membres du bureau

### 21 octobre 2020

Désignation d'une commission d'enquête composée de trois membres par le président du Tribunal Administratif de Limoges

### Novembre 2020

Envoi à la MRAE de la réponse écrite du SIEPAL « Mémoire en réponse »

### 11 décembre 2020

Actualisation et consolidation du règlement intérieur du syndicat

Reconduction par le comité syndical du scénario démographique sur lequel repose le SCoT 2030

### 15 décembre 2020

Prise de l'arrêté portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative au projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Limoges par le président du syndicat

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com

## ZOOM SUR LE BILAN DE LA CONCERTATION

Conformément aux dispositions de concertation précisées dans la délibération de mise en révision du SCoT le 26 juin 2012, et modifiées le 7 juillet 2016 pour tenir compte d'une importante évolution du périmètre, une large concertation a eu lieu avec les collectivités concernées par le projet, le public et les partenaires, acteurs du territoire. **Le Comité syndical a pris acte du bilan de la concertation mise en œuvre durant la procédure de révision du SCoT de l'Agglomération de Limoges, ce dernier a été annexé à la délibération d'arrêt du projet.**

La concertation s'est déroulée tout au long de la procédure de révision et de ces principales étapes. **La campagne d'information a pris appui sur des outils de communication variés :**

- voie de presse : annonces légales, conférence de presse, publications articles,...
- voie électronique : site internet du SIEPAL
- exposition itinérante et des plaquettes d'informations à disposition du public



**La population a été invitée à s'exprimer, plusieurs supports ont été mis en place :** 2 adresses électroniques, un formulaire sur le site internet, des registres papiers consultables dans les collectivités, des questionnaires à destination des EPCI membres du syndicat. En outre, la révision du SCoT a été jalonnée par de nombreuses réunions mobilisant une multitude d'interlocuteurs : Les représentants des territoires couverts totalement ou en partie par le SCoT en révision, les Personnes Publiques Associées (PPA), les Personnes Publiques Consultées (PPC). L'ensemble de la population a été conviée à des réunions publiques de présentation du projet politique (PADD) en septembre 2016.

La concertation s'est soldée par une participation active des acteurs du territoire mais une faible mobilisation des citoyens. Grâce à une association étroite de l'ensemble des partenaires et acteurs locaux elle a permis de faire ressortir les spécificités du territoire et ses enjeux. Le projet a pu évoluer et être enrichi.

## ZOOM SUR L'ARRÊT DU PROJET DE SCOT ET LES ETAPES ULTERIEURES

Après une présentation synthétique exposant les lignes directrices du projet de SCOT, le président en exercice a soumis la délibération relative au bilan de la concertation et arrêt du SCOT 2030 au comité syndical. Elle a été **adoptée à l'unanimité**.

### Consultation des acteurs du territoire pour avis

**Le SCOT arrêté a été envoyé pour avis** aux Personnes Publiques Associées (PPA), Personnes Publiques Consultées (PPC), à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et à la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) dès mars 2020.

Destinataire	Date de réception de l'avis
Préfet de la Haute-Vienne	Courrier reçu par mail le 24/09/2020
DREAL pour la MRAE	Avis publié sur le site internet de la MRAe le 17 juin 2020
Président de la CDPENAF	CDPENAF s'est réunie le 3 septembre 2020 - Courrier d'avis formel reçu par mail le 24/09/2020
Région Nouvelle Aquitaine	Courrier du 16/09/2020 informant que les observations seraient faites durant l'enquête publique
Président Conseil Départemental	Courrier reçu le 09/12/2020
Limoges Métropole	Délibération reçue par mail le 23/09/2020
ELAN	Reçu par mail le 12/10/2020
Val de Vienne	Délibération reçue par mail le 23/09/2020 (+Délibération modifiée reçue le 24/09/2020)
Noblat	Reçu par mail le 23/09/2020
Président de Nouvelle Aquitaine mobilité	Pas d'avis reçu
Directeur Nouvelle Aquitaine de SNCF réseau	Pas d'avis reçu
Président CCI	Courrier reçu le 16/09/2020
Président CMA	Pas d'avis reçu
Président Chambre d'agriculture	Reçu par mail le 1 <sup>er</sup> octobre 2020
Charente E Limousin	Pas d'avis reçu
Président du comité de massif	Pas d'avis reçu
Délégation territoriale Auvergne Limousin INAO	Courrier reçu le 10/09/2020
Président CNPF	Courrier reçu le 16 avril 2020
Mairie Limoges	Courrier reçu le 08/09/2020
Mairie Panazol	Projet de délibération reçu le 23/09/2020
Mairie Couzeix	Pas d'avis reçu
Porte Océane du Limousin	Pas d'avis reçu
UNICEM	Reçu par mail le 23/09/2020
Association Barrage Nature Environnement	Remis en main propre le 23/09/2020 - Avis conjoints de plusieurs associations
Association Renaissance du Vieux Limoges	Courrier reçu le 14/09/2020
Association Sources et Rivières du Limousin	23/09/2020 - voir Barrage Nature Environnement
Directeur départemental du SDIS 87	Pas d'avis reçu
Président EPTB Vienne	Courrier reçu le 16 juin 2020
DG Agence de l'eau	Pas d'avis reçu
SABV	Courrier reçu le 09/09/2020

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com

Sur les 30 organismes consultés, le syndicat a reçu **19 réponses** dont un avis commun Barrage Nature Environnement BNE, Limousin Nature Environnement LNE, Sources et Rivières du Limousin SRL et Terre de Liens Limousin. **Tous les avis ont été annexés à l'enquête publique.** L'avis des 11 organismes qui n'ont pas répondu est réputé favorable (par accord tacite [art. R143-4 CU](#)).

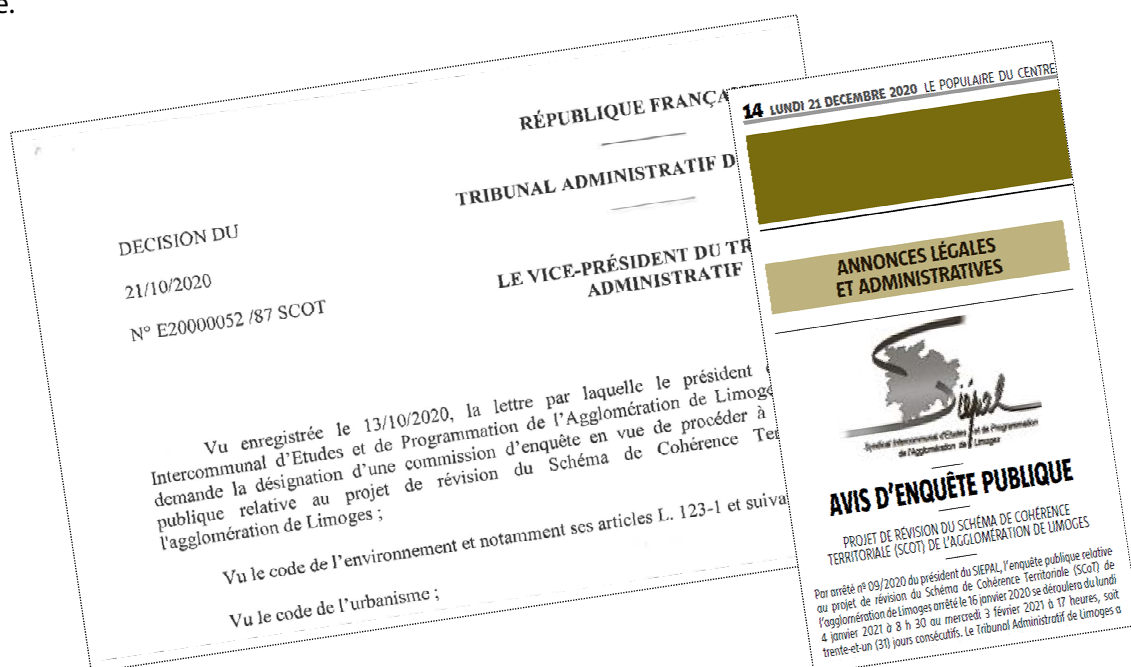
Sur les avis reçus, 10 sont favorables (dont 6 avec réserves) et 7 avis ne prennent pas position.

## Travail préparatoire à l'enquête publique

Suite à la désignation de la commission d'enquête par le Tribunal Administratif, une rencontre entre les présidents de la commission d'enquête et du SIEPAL a été organisée en novembre, afin de **mettre en place les modalités d'organisation de l'enquête publique** fixée début 2021.

Conformément à la procédure, la publicité relative à l'enquête publique a été effectuée : articles parus dans la presse locale 15 jours avant le début de l'enquête, puis 4 jours après le début de l'enquête, et affichage dans les mairies de l'avis d'enquête. L'information a également été relayée sur la page d'accueil du site internet du SIEPAL.

L'ensemble des éléments nécessaires à la constitution du dossier d'enquête a été recueilli et le dossier a été monté.



### PERSPECTIVES 2021 :

Enquête publique du 4 janvier au 3 février 2021

Analyse des avis émanant de la consultation et de l'enquête publique par les élus du SIEPAL lors de « bureaux d'arbitrage »

Modification et ajustement du document SCoT suite aux arbitrages des élus du syndicat

Mise en place de la dématérialisation de la transmission des actes réglementaires à la préfecture

Approbation du SCoT par le Comité Syndical

Information et communication auprès des conseillers communautaires sur les répercussions du SCoT dans les démarches publiques locales.

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com



## LA COHERENCE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT DANS LES DOCUMENTS LOCAUX D'URBANISME

Au cours de l'année 2020, le SIEPAL a été amené à rendre un avis sur 11 révisions, modifications et modifications simplifiées de documents d'urbanisme locaux de communes couvertes par le SCOT en vigueur.

Document	Avis du SIEPAL	Date de la délibération	Principales faiblesses relevées
PLU de Sauviat sur Vige	Favorable sous réserve de prendre en compte les remarques	13 février 2020	Principes d'aménagement des OAP trop restreints
PLU de Saint Priest Taurion	Favorable sous réserve de prendre en compte les remarques	2 octobre 2020	l'urbanisation du secteur des « coutures » et de « la Roche »
PLU de Veyrac	Favorable sous réserve de prendre en compte les remarques	2 octobre 2020	L'objectif de sortie de vacance de la commune et l'ouverture de certaines zones à l'écart du bourg

Document	Avis du SIEPAL	Date de la délibération
Modification n°4 du PLU de Feytiat	Favorable	2 octobre 2020
Modification simplifiée n°1 du PLU de St Just le Martel	Favorable	2 octobre 2020
Modification simplifiée n°6 du PLU de Feytiat	Réservé	2 octobre 2020
Modification simplifiée n°5 du PLU de Boisseuil	Favorable avec réserves	2 octobre 2020
Modification simplifiée n°6 du PLU de Chaptelat	Favorable	2 octobre 2020
Modification simplifiée n°3 du PLU d'Eyejeux	Favorable	2 octobre 2020
Modification simplifiée n°1 du PLU de Solignac	Favorable	2 octobre 2020
Modification simplifiée n°1 du PLU de Rilhac Rancon	Favorable	2 octobre 2020



## REPRESENTATION DU SIEPAL EN COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL – CDAC

M. Ludovic GERAUDIE a représenté le SIEPAL à la CDAC programmée en janvier 2020, puis M. René ARNAUD a reçu la délégation du président du SIEPAL pour le représenter au sein de cette instance à partir de septembre 2020.

Au cours de l'année 2020 le SIEPAL a été amené à se prononcer sur deux dossiers commerciaux en CDAC :

- Transfert et agrandissement d'un commerce d'articles de sport sur une surface totale de 2999m<sup>2</sup> rue Louis Broglie à Limoges.

La Commission Départementale a rendu un avis favorable sur le projet de création d'un commerce d'articles de sport pour l'enseigne Intersport, zone industrielle nord à Limoges.

- Création d'un ensemble commercial composé de deux bâtiments d'une surface de vente totale de 3117m<sup>2</sup> située allée de la Cornude, Family village à Limoges.

La réunion initiale prévue en février 2020 a été ajournée suite à une demande conjointe du Maire de Limoges et du Président de Limoges Métropole. Le Préfet avait prononcé une suspension de l'instruction de cette demande pour 7 mois.

Le dossier a été retravaillé par le porteur de projet et présenté à nouveau le 28 septembre 2020. La CDAC a émis un avis défavorable à ce projet.

## MISSIONS CONNEXES DU SIEPAL : LA CDPENAF ET LA CDNPS D'AUTRES MOYENS POUR APPLIQUER LE SCOT

Chaque mois, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Haute-Vienne réunit la **Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)** où siège un représentant du SIEPAL qui s'appuie sur les orientations du SCoT pour fonder son avis. La CDPENAF est un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles, naturelles ou forestières qui contribue à la limitation de la consommation de ces espaces. La commission peut être amenée à rendre des avis sur des projets de PLU, d'éoliennes, de demandes liées à l'activité agricole (création de stabulations, de bâtiments de stockage agricole avec panneaux photovoltaïques, serres,...).

M. Jean-Jacques FAUCHER a représenté le syndicat à cette commission jusqu'en août 2020, puis M. Joël GARESTIER a reçu la délégation du président du SIEPAL pour le représenter.

La **Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)**, concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable. Le représentant du SIEPAL n'a été convoqué qu'une fois, en mars 2020, pour l'examen d'un projet d'implantation de parc éolien situé à Dompierre les Eglises et Villefavard. La commission a émis un avis favorable à la proposition d'arrêté d'autorisation d'exploiter. M. Jean-Jacques FAUCHER a siégé à cette commission.

## UNE ANNEE RYTHMEE PAR DES INVITATIONS A DES GROUPES DE REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le SIEPAL assure une veille juridique régulière et participe à des groupes de travail et de débat sur l'ensemble des questions portant sur l'aménagement et le développement du territoire. En 2020, en raison du contexte sanitaire et du calendrier électoral, le rythme des réunions a été ralenti. Le syndicat a notamment participé à :

→ « Observer les dynamiques et la vacance commerciales pour faire face à la crise »

Webinaire organisé par le réseau Commerce, Ville et Territoires en juin 2020

→ « Décryptage général des ordonnances n°2020-744 relative à la modernisation des Schémas de Cohérence Territoriale » et n°2020-745 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme »

Webinaire organisé par le CNFPT en juillet 2020 pour identifier les principales évolutions apportées par les ordonnances en matière de documents d'urbanisme et connaître la nouvelle hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme.

→ « Reconvertir les friches polluées »

Webinaire organisé par l' Ademe en septembre 2020

→ « Les SCoT et la loi d'orientation des mobilités »

Webinaire de présentation des principales évolutions apportées par la Loi d'Orientation des Mobilités et son impact sur les SCoT, organisé par la FédéSCoT / CNFPT en octobre 2020.

→ « Le foncier à l'heure de l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) »

Webinaire organisé par la FédéSCoT / CNFPT en novembre 2020

→ Conférence Régionale Permanente de la Mobilité et des Transports

Présentation des enjeux de la loi d'Orientation des Mobilités et des dispositifs d'intervention régionale dans le cadre de contrats opérationnels de mobilité, organisée par le conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en novembre 2020.

→ « Zones humides et aménagement du territoire »

Webinaire de deux demi-journées techniques COTITA organisé en décembre 2020, présentant un point technique et réglementaire, des méthodes d'évaluation des fonctions, des retours d'expérience sur « zones humides et aménagement / urbanisme, infrastructures, agriculture ».

→ « Les SCoT et la ressource en eau »

Webinaire organisé par la FédéSCoT / CNFPT en décembre 2020, présentant un éclairage général sur les enjeux liés à la ressource en eau et à l'adaptation au changement climatique, un retour d'expériences locales sur la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les documents de planification et du risque inondation dans le SCoT et le PLU.

## PARTICIPATION A DES PROGRAMMES CLES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### → Action Cœur de Ville Limoges

Le SIEPAL est membre du comité de projet de l'opération Cœur de Ville dont la ville de Limoges est bénéficiaire. A ce titre le syndicat suit cette opération depuis son lancement. En 2020, le comité de projet s'est réuni à 2 reprises.



### → Stratégie foncière de Limoges Métropole en juin 2020

### → Ateliers participatifs dans le cadre de l'observatoire de l'habitat de Limoges Métropole

Organisés par Limoges Métropole en juillet 2020 pour partager les tendances observées tout en faisant appel à l'expertise de chaque partenaire pour que l'observatoire devienne un réel outil de pilotage et d'aide à la décision des élus.

### → Comité de pilotage de lancement d'une étude « mobilité » sur le territoire de projets de la Chataigneraie Limousine.

Le SIEPAL fait partie du Comité de pilotage qui s'est réuni en septembre 2020 à l'occasion du lancement d'une étude mobilité sur le périmètre de la Chataigneraie Limousine. Cette étude a pour double objectif de faciliter l'accès aux services et activités de la population et des usagers de la Châtaigneraie Limousine, et de favoriser l'optimisation des moyens de déplacement, en particulier par le report de l'usage individuel de la voiture vers les modes partagés / collectifs.

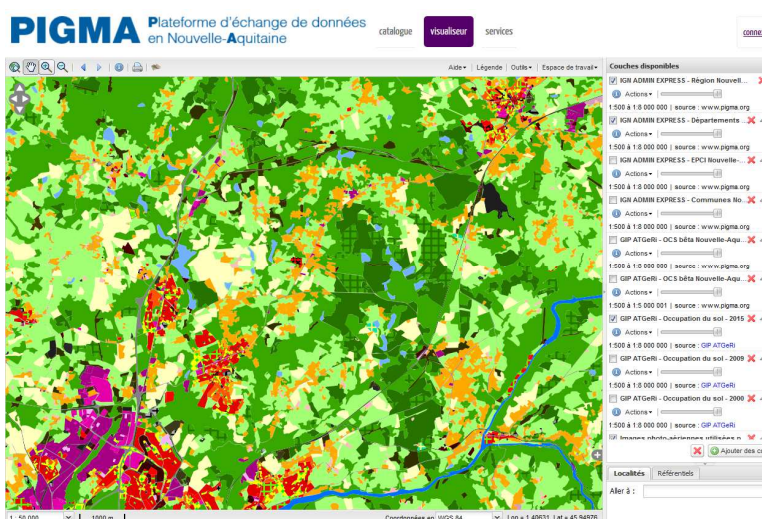
### → Comité de pilotage du « Schéma vélo de de la Chataigneraie Limousine

Le comité de pilotage, dont le SIEPAL fait partie, s'est réuni en juin puis septembre 2020 pour une présentation portant notamment sur le diagnostic du schéma vélo.

### → Mise en œuvre du SRADDET

Webinaire de présentation de la mise en œuvre du SRADDET entré en application début d'année 2020, organisé par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

L'État et la Région Nouvelle Aquitaine se sont associés pour financer et mettre en place un observatoire des espaces Naturels, Agricoles Forestiers et Urbains (NAFU) afin d'avoir une base commune pour mesurer la consommation de l'espace au fil du temps. Ces deux partenaires ont souhaité s'unir avec des collaborateurs ancrés dans le territoire : des gestionnaires de Schéma de Cohérence Territoriale. Parmi les 54 gestionnaires de SCOT de la région, 3 ont été choisis pour faire partie du comité technique qui regroupe une quinzaine de membres ; il s'agit du SIEPAL et des syndicats mixtes en charge des SCOT du Grand Libournais et du Pays Marennes Oléron.



Source : [https://observatoire-nafu.fr/espaces\\_nafu/occupation-du-sol/](https://observatoire-nafu.fr/espaces_nafu/occupation-du-sol/)

→ Un travail technique de vérification de l'Occupation des Sols sur le territoire du SIEPAL cartographié sur la plateforme NAFU, a été réalisé au cours du premier trimestre 2020. Il a permis de faire apparaître les incohérences de la donnée cartographiée (d'après une photo-interprétation) avec la réalité locale afin qu'elles puissent être corrigées dans l'observatoire en ligne.

→ Webinaire d'information sur l'outil numérique « observatoire des espaces NAFU »

Organisé par PIGMA fin 2020.

#### **PERSPECTIVES 2021 :**

Mise à disposition du « référentiel occupation des sols » NAFU millésime 2020 pour le département de Haute-Vienne.

# ANNEXE



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

### Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 11 juin 2021 Délibération n°2021\_CS02\_02

Le 11 juin 2021 à 9 h 30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard Vandembroucke du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de M. Vincent LÉONIE.

#### Etaient présents :

Monsieur Nicolas BALOT, Monsieur Michel BAUDU, Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Monsieur Alain BOURION, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Monsieur Vincent JALBY, Monsieur Philippe JANICOT, Monsieur Laurent LAFAYE, Madame Marie LAPLACE, Monsieur Maurice LASNIER, Monsieur Vincent LÉONIE, Monsieur Denis LIMOUSIN, Monsieur Christophe MALIFARGE, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Madame Emilie RABETEAU, M. Jacques ROUX, représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Madame Andréa BROUILLE, Monsieur Olivier CHATENET, Monsieur Fabien DUPUY, Monsieur Jean-Marie HORRY, Monsieur Bernard LAUSERIE, Monsieur Franck MAITRE, Madame Chantal PIQUET, Madame Claudine ROUX, Monsieur Bernard TROUBAT, représentants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Alain DARBON, Monsieur Alain FAUCHER, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Jean-Pierre NEXON, Monsieur Alain PÉRABOUT, Monsieur Hervé VALADAS, représentants de la communauté de communes de Noblat,

Madame Sylvie ACHARD, Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe BARRY, Monsieur Alain GEHRIG, Madame Marylène HENRION, Monsieur Maurice LEBOUTET, Madame Sonia SOULAT, Monsieur François VENEL, représentants de la communauté de communes du Val de Vienne.

#### Absents excusés représentés :

M. François POIRSON (C.U. Limoges Métropole) représenté par son suppléant M. Michel BAUDU (C.U. Limoges Métropole)

M. Serge ROUX (C.U. Limoges Métropole) représenté par son suppléant M. Jean-Pierre FLOC'H (C.U. Limoges Métropole)

M. Yves JASMAIN (C.C. Val de Vienne) représenté par son suppléant M. François VENEL (C.C. Val de Vienne)

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges  
Comité Syndical du 11 juin 2021 – Adoption du Compte Administratif 2020





Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Ludovic GÉRAUDIE (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Laurent LAFAYE (C.U. Limoges Métropole),  
M. Guillaume GUÉRIN (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Fabien DOUCET (C.U. Limoges Métropole),  
M. Sébastien LARCHER (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à Mme Monique DELPI (C.U. Limoges Métropole),  
Mme Nathalie MÉZILLE (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Vincent JALBY (C.U. Limoges Métropole),  
M. Clément RAVAUD (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Jacques BERNIS (C.U. Limoges Métropole),  
M. Jean-Yves RIGOUT (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à Mme Emilie RABETEAU (C.U. Limoges Métropole),  
Mme Gülsen YILDIRIM (C.U. Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Nicolas BALOT (C.U. Limoges Métropole),  
Mme Hélène DELOS (C.C. ELAN) donne pouvoir à M. Bernard LAUSERIE (C.C. ELAN)  
M. Pierre VALLIN (C.C. ELAN) donne pouvoir à Mme Andréa BROUILLE (C.C. ELAN),  
M. Gaston ALBRECHT (C.C. Noblat) donne pouvoir à M. Alexandre MAZIN (C.C. Noblat)  
M. Jean-Pierre ESTRADE (C.C. Noblat) donne pouvoir à M. Alain FAUCHER (C.C. Noblat),  
M. Dominique MARQUET (C.C. Noblat) donne pouvoir à M. Jean-Pierre NEXON (C.C. Noblat)  
M. Gérard KAUWACHE (C.C. Val de Vienne) donne pouvoir à Mme Sylvie ACHARD (C.C. Val de Vienne)  
Monsieur Gilles ROQUES (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Maurice LEBOUTET (Val de Vienne)  
M. Francis THOMASSON (C.C. Val de Vienne) donne pouvoir à M. Philippe BARRY (C.C. Val de Vienne)

Absents excusés :

M. Gilles BÉGOUT (C.U. Limoges Métropole)  
M. Jean-Luc BONNET (C.U. Limoges Métropole)  
M. Joël GARESTIER (C.U. Limoges Métropole)  
Mme Sarah GENTIL (C.U. Limoges Métropole)  
M. Emile-Roger LOMBERTIE (C.U. Limoges Métropole)  
M. Jean-Michel BERTRAND (C.C. ELAN)  
M. Vincent CARRÉ (C.C. ELAN)  
M. Jean-Jacques DUPRAT (C.C. ELAN)  
M. Jean-Marc LEGAY (C.C. ELAN)  
Mme Elisabeth PETIT (C.C. ELAN)  
M. Jacques PLEINEVERT (C.C. ELAN)  
Mme Jany-Claude SOLIS (C.C. ELAN)  
M. Benoît BLANCHARD (C.C. Noblat)  
M. Mickaël KAPSTEIN (C.C. Noblat)  
Mme Véronique GODMÉ (C.C. Val de Vienne)

Absents :

M. Claude BRUNAUD (C.U. Limoges Métropole)  
Mme Julie LENFANT (C.U. Limoges Métropole)

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges  
Comité Syndical du 11 juin 2021 – Adoption du Compte Administratif 2020

REÇU EN PREFECTURE  
le 15/06/2021  
Application agréée E-legalite.com  
70\_DE-087-258728526-20210611-2021\_CS02\_0



Assistaient également à la réunion :

Mme Sylvie MOREAU, SIEPAL  
Mme Chloë LEGRAND, SIEPAL  
Mme Anne-Sophie PIERRE, SIEPAL  
M. Clément BOUSSICAULT, stagiaire SIEPAL  
Mme Cannelle SANZ, stagiaire SIEPAL

Mme Émilie RABETEAU (C.U. Limoges Métropole) et M. Alain DARBON (C.C. Noblat) sont nommés secrétaires de séance.

---

### Adoption du Compte Administratif 2020

---

**Rapporteur :** Madame Andréa BROUILLE, Vice-Présidente du SIEPAL

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.*

### EQUILIBRE GENERAL DU CA 2020

---

A l'issue de l'exercice 2020, les résultats budgétaires du SIEPAL se présentent comme suit :

(en euros)	DEPENSES		RECETTES		RESULTAT DE L'EXERCICE
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre	
FONCTIONNEMENT	241 475,72	22 579,71	265 689,18	0,00	1 633,75
	264 055,43		265 689,18		
INVESTISSEMENT	18 678,42	0,00	1 546,24	22 579,71	5 447,53
	18 678,42		24 125,95		
TOTAL	260 154,14	22 579,71	267 235,42	22 579,71	7 081,28
	282 733,85		289 815,13		

Rappel des résultats antérieurs :

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges  
Comité Syndical du 11 juin 2021 – Adoption du Compte Administratif 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2021

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-087-258728526-20210611-2021\_CS 02\_0

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-258728526-20210923-2021\_CS 04\_0

Excédent de fonctionnement reporté .....41 041,69 €  
Excédent d'investissement reporté .....89 033,46 €

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### Répartition des recettes de fonctionnement

CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	Evolution (%)
74 Dotations et participations	252 429,01	265 050,00	5,00%
75 Autres produits de gestion courante	1,10	1,15	4,55%
77 Produits exceptionnels	-	638,03	
TOTAL	252 430,11	265 689,18	5,25%

Les collectivités membres du syndicat versent une participation financière pour le fonctionnement courant du SIEPAL.

Cette participation d'un montant total de 265 050 € se répartit comme suit :

- participation de Limoges Métropole : ..... 217 231,69 €
- participation de la Communauté de communes ELAN ..... 23 286,42 €
- participation de la Communauté de communes du Val de Vienne ..... 14 153,94 €
- participation de la Communauté de communes de Noblat ..... 10 377,95 €

Un véhicule a été cédé pour la somme de : ..... 440,00 €

Une écriture de régularisation comptable et des arrondis de prélèvement à la source totalisent : ..... 199,18 €

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### Répartition des dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	Evolution (%)
011 Charges de gestion générale	30 638,75	31 828,51	3,88%
012 Charges de personnel	166 648,01	169 187,87	1,52%
042 Op. Ordre Transf. Entre section	22 680,50	22 579,71	-0,44%
65 Autres charges de gestion courante	42 184,51	40 459,34	-4,09%
TOTAL	262 151,77	264 055,43	0,73%

Les charges de gestion générale s'établissent à ..... 31 828,51 €  
Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges  
Comité Syndical du 11 juin 2021 – Adoption du Compte Administratif 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2021

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-097-258728526-20210611-2021\_CS02\_0

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-258728526-20210923-2021\_CS04\_0

Les principales dépenses concernent les frais de location immobilière (charges comprises), la location et la maintenance du photocopieur, le forfait annuel versé dans le cadre de la convention de coopération avec Limoges Métropole.

Les autres dépenses concernent les frais des véhicules (assurance carburant entretien), la téléphonie, la cotisation versée au COS, des frais de mission et déplacement ...

Les charges de personnel s'élèvent à : ..... 169 187,87 €

Les dotations aux amortissements (dépense d'ordre) sont de : ..... 22 579,71 €

Les autres charges de gestion concernent les indemnités des élus : ..... 40 459,34 €

**Le résultat de la section de fonctionnement est de 1 633,75 €. Après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé s'établit à 42 675,44 €.**

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### Répartition des recettes d'investissement

CHAPITRES		CA 2019	CA 2020	Evolution (%)
040	Op. Ordre Transf. Entre section	22 680,50	22 579,71	-0,44%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 894,47	1 546,24	-46,58%
TOTAL		25 574,97	24 125,95	-5,67%

La contrepartie de la dépense d'ordre de fonctionnement concernant les amortissements est une recette d'ordre d'investissement du même montant : ..... 22 579,71 €

Le SIEPAL a bénéficié d'un versement de FCTVA à hauteur de : ..... 1 546,24 €

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### Répartition des dépenses d'investissement

CHAPITRES		CA 2019	CA 2020	Evolution (%)
20	Immobilisations incorporelles	-	1 630,94	
21	Immobilisations corporelles	-	17 047,48	
TOTAL		-	18 678,42	

Les frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et la licence d'un logiciel microsoft totalisent : ..... 1 630,94 €

L'acquisition d'un véhicule, de matériel de bureau et d'informatique et autres biens représente : ..... 17 047,48 €

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges  
Comité Syndical du 11 juin 2021 – Adoption du Compte Administratif 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2021

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-087-258728526-20210611-2021\_CS02\_0

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-258728526-20210923-2021\_CS04\_0

**Le solde d'exécution de l'exercice 2020 de la section d'investissement est de 5 447,53 €. Après reprise du résultat antérieur, l'excédent cumulé s'élève à 94 480,99 €.**

**Le résultat cumulé de clôture, toutes sections confondues, est de 137 156,43 €.**

**Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 et d'arrêter ainsi les comptes.**

Le Président LÉONIE, ne prenant pas part au vote, a quitté la salle et a cédé la Présidence à Mme Andréa BROUILLE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

Après discussion, Madame Andréa BROUILLE fait procéder au vote :

Nombre de votants :	58
Résultat du vote :	
Pour :	58
Contre :	0
Abstention :	0

**La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Fait à Limoges, le 11 juin 2021  
Conformément au Code Général  
des Collectivités Territoriales.  
Formalités de publicité effectuées  
le 15 juin 2021.  
Transmis en Préfecture le 15 juin 2021.**

**Le Président,**

  
**Vincent LÉONIE**



Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de l'Agglomération de Limoges  
Comité Syndical du 11 juin 2021 – Adoption du Compte Administratif 2020

REÇU EN PREFECTURE  
le 15/06/2021  
Application agréée E-legalite.com  
79\_DE-087-258728526-20210611-2021\_CS02\_0

## SIEPAL 2020

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**      **306 091,69**    **264 055,43**

**Chapitre : 011**      **33 000,00**    **31 828,51**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
60622	CARBURANTS	640,00	415,54
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	100,00	60,75
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	645,00	386,90
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	380,00	378,28
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DE	1 636,00	1 630,80
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 315,00	6 314,88
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 360,00	2 352,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	6 000,00	6 000,00
61551	MATERIEL ROULANT	319,00	318,04
6156	MAINTENANCE	1 948,00	1 900,80
6161	MULTIRISQUES	1 840,00	1 837,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	395,00	381,85
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	150,00	150,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	0,00	0,00
6256	MISSIONS	35,00	35,00
6257	RECEPTIONS	1 825,00	1 569,53
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 400,00	1 121,27
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	800,00	764,11
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISM	6 000,00	6 000,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR VEHICULES	212,00	211,76

**Chapitre : 012**      **177 800,00**    **169 187,87**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	150,00	123,20
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	2 300,00	2 266,00
64131	REMUNERATION	129 500,00	127 195,82
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	29 000,00	28 495,15
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	11 500,00	5 977,78
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	5 000,00	4 859,92
6488	AUTRES CHARGES	350,00	270,00

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges  
Comité Syndical du 11 juin 2021 – Adoption du Compte Administratif 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2021

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-087-258728526-20210611-2021\_CS02\_0

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-258728526-20210923-2021\_CS04\_0



**Chapitre : 022** **28 791,69** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
022	DEPENSES IMPREVUES	28 791,69	0,00

**Chapitre : 042** **22 200,00** **22 579,71**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
6761	DIFFERENCES SUR REALISATION	0,00	440,00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	22 200,00	22 139,71

**Chapitre : 65** **44 300,00** **40 459,34**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
6531	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS	34 640,00	32 676,33
6532	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS	600,00	231,00
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	2 190,00	1 988,56
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALES	6 867,00	5 561,21
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	3,00	2,24

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT** **306 091,69** **265 689,18**

**Chapitre : 002** **41 041,69** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	41 041,69	0,00

**Chapitre : 74** **265 050,00** **265 050,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
74758	Participation autres groupements	265 050,00	265 050,00

**Chapitre : 75** **0,00** **1,15**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	1,15

**Chapitre : 77** **0,00** **638,03**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
775	PRODUITS DES CESSIONS	0,00	440,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	0,00	198,03

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges  
Comité Syndical du 11 juin 2021 – Adoption du Compte Administratif 2020

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/06/2021

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-087-258728526-20210611-2021\_CS02\_0

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-258728526-20210923-2021\_CS04\_0



**DEPENSES D'INVESTISSEMENT** **112 733,46** **18 678,42****Chapitre : 020** **63 533,46** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
020	DEPENSES IMPREVUES	63 533,46	0,00

**Chapitre : 20** **32 000,00** **1 630,94**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
202	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATION	27 100,00	733,93
2033	FRAIS D'INSERTION	4 000,00	0,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	900,00	897,01

**Chapitre : 21** **17 200,00** **17 047,48**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 650,00	14 647,50
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 450,00	2 309,99
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100,00	89,99

**RECETTES D'INVESTISSEMENT** **112 733,46** **24 125,95****Chapitre : 001** **89 033,46** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
001	SOLDE D'EXECUTION	89 033,46	0,00

**Chapitre : 040** **22 200,00** **22 579,71**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
192	SORTIE ACTIF PLUS VALUE	0,00	440,00
2802	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATION	18 170,00	18 160,71
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS LIC	1 750,00	1 750,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	1 230,00	1 219,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	350,00	330,00
28184	MOBILIER	650,00	646,00
28188	AUTRES	50,00	34,00

**Chapitre : 10** **1 500,00** **1 546,24**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
10222	F.C.T.V.A.	1 500,00	1 546,24

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges  
Comité Syndical du 11 juin 2021 – Adoption du Compte Administratif 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2021

Application agréée E-legalite.com

79\_DE-087-258728526-20210611-2021\_CS 02\_0

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-258728526-20210923-2021\_CS 04\_0





Conception et réalisation : SIEPAL – 2021

Directeur de la publication : Vincent LÉONIE – Président du SIEPAL

---

## Rapport d'activités 2020 du SIEPAL

---

SIEPAL 64, rue Armand Barbès 87 100 LIMOGES

05-55-10-56-31

[contact@siepal.fr](mailto:contact@siepal.fr)